# DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

# COMMUNE D'ÉPANNES

#### COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 27 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à ÉPANNES sous la présidence de M. Thierry BEAUFILS.

<u>Étaient présents</u>: Mrs BEAUFILS – LEDET – PONTET – MOUSSEAU - AUGEREAU – ROULIN - BAUDOUIN- BRULE-–Mmes GALLOPIN – BLANVILLAIN – BERNOLE- BOUBET

Absents excusés : Mme GUIGNARD Chantal donne pouvoir à Mr MOUSSEAU Denis

**Absents**: Mr Jean-Philippe POGUT

Mr Emmanuel BRULE a été élu secrétaire. Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents 13

Date de Convocation : Le 20 Juillet 2015

#### Approbation du dernier compte rendu

Monsieur le Maire fait lecture du dernier compte rendu de Conseil Municipal en date du 6Juillet 2015.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

## APPEL D'OFFRE CANTINE SCOLAIRE ET REPAS AU FOYER LOGEMENT D01A.07.2015

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre concernant le choix d'un prestataire pour la cantine scolaire municipale et les repas du foyer logement.

La commission d'appel d'offre a reçu plusieurs candidats, et après examen des dossiers propose d'attribuer le marché à un même prestataire :

Concernant le lot 1, la restauration scolaire, c'est la société API RESTAURATION, domiciliée à BIARD 86580 qui a été retenue,

Concernant le lot 2, la restauration des résidents au foyer logement, c'est la société API RESTAURATION qui a été gardée puisque c'est le prestataire actuel du foyer logement.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le choix de ce prestataire et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### TARIFS CANTINE SCOLAIRE RENTREE 2015-2016 D04A.07.2015

Suite à l'appel d'offre concernant la cantine scolaire, et au changement de prestataire concernant la fourniture des repas, il est proposé au conseil de revoir à la baisse les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée 2015-2016.

Après discussion, il est décidé de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

Pour les enfants de la commune : 2.70€ le repas contre3.05€ actuellement.

Pour les enfants hors commune : 3.00€ le repas contre 3.35€ actuellement.

Le Conseil approuve à la majorité (1 abstention) ces tarifs qui seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

## **DECISIONS MODIFICIATIVES BUDGETAIRES**

D02A.07.2015

Pour permettre à la commune de refinancer un prêt sur le budget des Jardins de Ribray il est nécessaire de faire des modifications sur certaines lignes de trésorerie de ce budget.

## **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Sens	Section	Nature	Montant
041	166	OPFI	Dépense	Investissement	Refinancement de dette	250 000,00
011	605		Dépense	Fonctionnement	Achats de matériel, équipements et travaux 2	39 750,00
011	627		Dépense	Fonctionnement	Services bancaires et assimilés	250,00
041	166	OPFI	Recettes	Investissement	Refinancement de dette	250 000,00
					Total	540 000,00

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Sens	Section	Nature	Montant
021	021	ONA	Recette	Investissement	Virement de la section d'exploitation	-80 000,00
70	7015		Recette	Fonctionnement	Ventes de terrains aménagés	-40 000,00
023	023	ONA	Dépense	Fonctionnement	Virement à la section d'investissement	-80 000.00
16	1641	OPFI	Dépense	Investissement	Emprunts en euros	-80 000.00
					Total	-280 000.00

Les membres présents approuvent à l'unanimité ces modifications.

### **SUBVENTION FIPHFP: DECISION MODIFICATIVE**

D03.07.2015

Lors du conseil municipal du 7 avril 2015, les conseillers avaient voté pour le reversement d'une aide personnalisée FIPHFP en faveur d'un agent de la commune. Cette aide versée à la commune par la caisse des dépôts et consignations doit être reversée à l'agent et pour se faire il nous faut ouvrir des crédits comme suit :

Chapitre 013 , article 6419 : recette de fonctionnement : + 1400€ (remboursement sur rémunération du personnel)

Chapitre 67, article 6745 : dépense de fonctionnement : + 1400€(subvention aux personnes de droit privé).

Les membres présents approuvent à l'unanimité.

La séance est levée à 22h30

Prochain Conseil Municipal le lundi 7 septembre à 20h30.